



Les 3 § du Syndic... et Député

Dans la dernière édition du Lien, le Syndic évoquait «le nombre anormalement élevé des bulletins nuls lors des deux dernières élections communales, à cause d'une disposition de la Loi sur l'exercice des droits politiques». Ainsi, il déposait un postulat au Grand Conseil afin d'étudier la question et, éventuellement, y trouver une solution. Dans le journal de juin passé, vous avez pu lire le texte déposé par Serge Melly. Dans cette édition, vous y trouverez la réponse du Conseil d'Etat.

3.12 Postulat Serge Melly et consorts: 4 + 1 = 0 (16_POS_178)

Rapport du Conseil d'Etat

«L'article 41 alinéa 1 lettre h LEDP 1989 dispose que si un électeur glisse plusieurs bulletins concernant le même scrutin dans son enveloppe de vote, l'ensemble de ces bulletins est considéré comme un seul bulletin nul, à moins que leur contenu soit identique. Dans un tel cas, le bureau électoral ne tient compte que d'un seul d'entre eux. Une telle disposition a plusieurs raisons d'être qui méritent d'être rappelées. En premier lieu, elle vise à éviter une complexification du dépouillement, processus par ailleurs déjà complexe lors d'élections. Autoriser un électeur à utiliser plusieurs bulletins pour exprimer sa voix implique de procéder à la mise au point des bulletins multiples utilisés par un seul électeur. Cela aurait pour conséquence de compliquer et de ralentir le processus de dépouillement, tout en retardant le rendu des résultats.

En second lieu, l'introduction de la mesure préconisée par le présent postulat viendrait considérablement com-

pliquer les instructions données aux électeurs. Il est préférable de s'en tenir à des instructions simples et brèves afin que l'électeur ne soit pas noyé sous des possibilités multiples d'exercer son droit de vote, le système électoral étant déjà suffisamment complexe. En effet, il est à craindre que la mesure préconisée par le présent postulat génère un effet pervers en augmentant le nombre de bulletins nuls comptabilisés à chaque scrutin.

Il convient enfin de souligner que la règle inscrite à l'art. 41 al. 1 let. h LEDP 1989 n'est pas une spécificité vaudoise. Une règle identique existe explicitement dans la législation de nombreux cantons, en Suisse romande (voir l'art. 64 al. 1 let. h de la loi sur l'exercice des droits politiques du canton de Genève ainsi que l'art. 77 al. 1 let. e de la loi sur les droits politiques du canton du Valais), en Suisse alémanique (voir le §72 al. 2 let. c de la loi sur les droits politiques du canton de Zurich, l'art. 82 al. 1 let. d ch. 1 de la loi sur les élections et les votations du canton de Saint-Gall, ainsi que l'art. 73 al. 1 let. c de la loi sur le droit de vote du canton de Lucerne) de même qu'au Tessin (voir l'art. 41 al. 4

de la loi sur l'exercice des droits politiques du canton du Tessin).

En 2018, la Chancellerie fédérale a mené un sondage auprès de l'ensemble des cantons afin de déterminer le sort réservé aux enveloppes de vote comprenant plusieurs bulletins lors de l'élection du Conseil national et du Conseil des Etats. La question posée aux autorités cantonales compétentes était la suivante: «Plusieurs bulletins de vote peuvent-ils être inclus dans l'enveloppe électorale des élections du Conseil national/du Conseil des Etats, à conditions que le nombre de candidats nommés corresponde exactement au nombre de sièges à distribuer?». Les pratiques cantonales qui ressortent de ce sondage apparaissent très homogènes. En ce qui concerne l'élection du Conseil national, aucun canton n'admet l'utilisation de plusieurs bulletins de vote par un seul électeur. S'agissant de l'élection du Conseil des Etats, seuls les cantons d'Uri et de Neuchâtel admettent une telle pratique. Le Conseil d'Etat ne voit ainsi pas de raison de s'écarter d'une pratique qui fait très largement consensus dans notre pays».

FSG Crassier

La Municipalité relaie un article de la FSG Crassier à sa demande:

Des places se libèrent au comité de l'association; l'occasion de s'investir!



SVP aidez la FSG Crassier à continuer dans sa lancée, elle a besoin de nouveaux bénévoles tant comme: membres du comité, moniteurs, monitrices et aides (les monos) ou ponctuels pour les manifestations. Sans bénévoles, cette magnifique histoire de grande famille devra s'arrêter. Contactez-nous à infofsgcrassier@gmail.com.

La Fédération suisse de gymnastique Crassier existe depuis tellement longtemps que l'on oserait presque prétendre qu'elle est l'âme du village. Tant de bénévoles s'y sont croisés en fournissant un énorme travail tout au long de ces longues années afin d'offrir aux nombreux gymnastes jeunes et moins

jeunes de Crassier et des villages avoisinants des cours de gymnastique et des sports d'équipes. Sans bénévoles ni élèves, la société n'aurait pas pu perdurer si longtemps. Alors nous profitons pour dire un grand MERCI à tous ceux qui ont participé au bon fonctionnement de notre chère FSG Crassier depuis sa création.

Le Comité

Il compte à l'heure actuelle 7 bénévoles pour occuper les postes de: responsables de la présidence, vice-présidence, de la caisse, du secrétariat, des archives, de la subsistance, du



matériel, des bénévoles, de la technique et de l'informatique. Certains membres œuvrent au Comité depuis une décennie ou plus; ils souhaitent se consacrer à d'autres activités et désirent donc céder leur place à de nouveaux membres. Le Comité est un organe important à la FSG Crassier étant donné qu'il assiste les moniteurs tout au long de l'année et plus particulièrement lors de manifestations.

Les monos

Ils ont pour charge de faire pratiquer du sport aux enfants et aux adolescents tels que les agrès, les multisports, etc. dont une brève description suit ci-dessous, contre une petite participation pécuniaire. Les monos sont tous très motivés et préparent les cours avec grand soin et motivation.

Malheureusement, les horaires de certains d'entre eux ne coïncident plus avec ceux des cours et ils ne pourront pas assurer la rentrée.

Les cours

Les cours détaillés peuvent être consultés sur notre nouveau site internet <https://fsgcrassier.clubdesk.com/>.

Les cours, tous mixtes, sont adaptés à l'âge, le niveau et la dynamique du groupe. La devise de la FSG est de bouger, apprendre et rire ensemble.

Voici une brève description des cours:

Parents-enfants: découverte des engins, développer la motricité, stimuler la créativité en grim pant, sautant, touchant, rampant, etc.

Enfantines: agrès, parcours d'obstacles, athlétisme, sprint, endurance, etc.



Jeunes Multisports: jeux de balles et ballons

Multisports: (balle brûlée, foot, hockey, basket, etc.)

Agrès: se dépasser et progresser sans but compétitif, 2 à 4 engins, sol, rek, anneaux et mini trampoline, assouplissement et pour les 7-11H + musculation

Feel Good: cours adultes dès 16 ans, musculation, assouplissement, jeux d'équipes, etc.

Malheureusement, faute de moniteur ce cours est suspendu.

Nicky S., responsable technique FSG Crassier

ERRATUM

Correction de la dernière édition du Lien

Les habitant-es de Crassier auront lu dans la dernière édition de ce journal, un article saluant l'action de l'ancien Municipal, Luc Badan, qui ne s'est pas représenté aux dernières élections. Il y était dit que ce dernier avait passé « près de 20 ans » au sein de la Municipalité. Mais cette information n'était que trop imprécise: en réalité, Monsieur Badan a consacré exactement 27 ans et six mois à notre commune via l'exécutif. Mea culpa donc!

Stop Suicide lance sa campagne de prévention

La Municipalité transmet dans ce journal un article relatif à une association agissant contre le suicide, particulièrement chez les jeunes:

Depuis plus d'un an, la pandémie du Covid-19 affecte la santé mentale des jeunes: le stress, l'anxiété et les troubles psychiques sont en forte augmentation. C'est dans ce contexte que STOP SUICIDE a lancé sa campagne de prévention annuelle.

Le suicide est une thématique taboue. Il s'agit pourtant de la première cause de mortalité chez les jeunes âgés entre 15 et 29 ans en Suisse (soit un décès tous les 2 à 3 jours) et un jeune sur cinq a déjà pensé au suicide. Pour lutter contre ce phénomène, il est primordial d'en parler pour déstigmatiser le suicide et sensibiliser chacun et chacune aux différentes façons d'agir à son niveau.

Entre les confinements successifs et la distanciation sociale, la fermeture des bars et restaurants, des salles de spectacles et de sport, la pandémie a porté un sérieux coup à la vie sociale. Les liens sociaux se sont réinventés, notamment par

l'entraide et l'engagement citoyen mais aussi par l'utilisation des réseaux sociaux. C'est pourquoi la campagne 2021 de STOP SUICIDE se focalise sur la diffusion de contenus en ligne et en mettant en avant ses bénévoles, vecteurs essentiels dans la transmission des ressources et aides personnelles.

Parmi ses projets annuels, STOP SUICIDE développe une série de podcasts sur les expériences et parcours de vie de personnes concernées ou endeuillées par le suicide. En parallèle, l'association conceptualise un outil de prévention spécifiquement dédié à la population LGBTIQ, dont le risque suicidaire est en moyenne deux à cinq fois plus élevé que chez les jeunes hétérosexuels et cisgenres.

La prévention du suicide passe également par le biais d'événements culturels ou sportifs, qui permettent de sensibiliser les jeunes et leur entourage, par une approche conviviale et bienveillante autour de la question du risque suicidaire. En septembre, nous proposerons pour la troisième année consécutive un

événement stand-up, qui réunira les humoristes incontournables de la scène romande. Pour toucher le plus de jeunes possible, cet événement sera diffusé en live stream sur les plateformes en ligne.

L'année dernière, l'association avait développé, en collaboration avec un groupe de jeunes genevois-es un projet théâtral autour de la thématique du suicide. Les signaux d'alerte, les ressources d'aides professionnelles et personnelles ainsi que des conseils pour aider un proche y étaient notamment abordés. Cette pièce a été remise au programme de la campagne 2021, et peut être programmée par des communes, écoles et maisons de quartier. Pour plus d'informations, écrivez-nous à 10septembre@stopsuicide.ch!

Retrouvez toute l'actualité de l'association sur www.stopsuicide.ch.

Sophia Perez

STOP SUICIDE
Pour la prévention du suicide des jeunes

Les petites fées de la décoration recrutent

Les petites fées de la décoration du village recherchent activement de nouvelles personnes pour venir compléter l'équipe.

Vous venez d'arriver dans le village et souhaitez rencontrer les habitants ?
Vous êtes jeune retraité-e et avez du temps à consacrer pour embellir le village ?
Ou tout simplement, vous aimez bricoler et amener de nouvelles idées pour nos décorations ?

Alors, nous vous attendons pour compléter notre équipe !

Depuis plus de 20 ans, le village de Crassier se pare à Noël et à Pâques de belles décorations afin d'égayer le quotidien des villageois-es mais pour cela, nous avons besoin de vous !

Nous sommes une équipe de 4 femmes et nous nous retrouvons tous les mercredi soir de 20h15 à 22h15 de septembre à avril (horaires modulables) pour partager des idées sur les décorations à venir et les réaliser.

Si vous êtes intéressé-es, veuillez joindre la responsable du groupe: Mme Bérange Charles à l'adresse suivante: fbscharles@bluewin.ch.

Alors n'hésitez pas et envoyez-nous un e-mail. Nous serons contentes de vous accueillir afin d'agrandir notre groupe.

A bientôt!

Bérange Charles, Marie Delaite Conrad, Claudia Denarié, Sandrine Kvicinsky



PUBLICITÉ

Cabinet pluridisciplinaire

Le cabinet pluridisciplinaire Santé Bel-Air, situé au centre de Nyon, vous propose désormais de la physiothérapie en cabinet et à domicile à Nyon et aux alentours.

Prenez soin de vous

Merci de prendre rendez-vous par e-mail

e.oneil@santebelair.ch

ou sur le site internet

www.santebelair.ch

PUBLICITÉ

Hirondelle Crêperie Vagabonde

L'Hirondelle Crêperie Vagabonde se promène de villes en villages et s'arrête à Crassier tous les lundis de 17h30 à 20h30!

Au menu crêpes et galettes au sarrasin élaborées avec les produits authentiques, sains et qualitatifs de nos producteurs locaux.

Sur place ou à l'emporter.

Afin de limiter les déchets, nous vous invitons à vous munir de votre propre contenant (plat ou assiette) et nous vous déduisons 1 CHF de votre facture.

Pour commander: 078 7494395

N'attendez pas, venez les goûter!



INFOS MUNICIPALES

Cohabitation des piétons et cyclistes

Avec la rentrée des classes, les écolier-ères reprennent le chemin des salles de classes augmentant ainsi le « trafic » journalier sur la piste cyclable de la Rue de la Tour et sur le chemin longeant le terrain sportif. Et il faut bien constater que la cohabitation entre les cyclistes et les piétons est parfois difficile.

La Municipalité rappelle donc que **la piste cyclable de la Rue de la Tour est dédiée en priorité aux vélos**. Les piétons peuvent l'emprunter en cas de manque de place mais doivent céder le passage à tous les cyclistes.

L'inverse est également vrai : **les cyclistes doivent emprunter prioritairement la piste qui leur est dédiée sauf si ça n'est pas possible**.

Par ailleurs, la Municipalité encourage un usage plus intensif de la sonnette des vélos pour signaler l'arrivée de ceux-ci. Cela pourrait éviter plusieurs surprises aux autres usagers de la route !



Toilettes publiques

La Municipalité a constaté, une énième fois, des dégradations visant les toilettes publiques se trouvant sur la place du Lien. Considérant qu'il n'est pas normal que les impôts des habitant-es servent à nettoyer, toutes les semaines, ce genre de salissures et à réparer les dégradations, la Municipalité a pris trois décisions :

- Les toilettes publiques sont fermées jusqu'à nouvel ordre.
- Une plainte pénale a été déposée pour les dégâts matériels.
- Un préavis s'agissant de la pose de caméras de surveillance sera présenté au Conseil communal dans les meilleurs délais.



AGENDA

Vernissage de l'exposition « Zoom franco-suisse »

Pour sa deuxième édition, le concours photos transfrontalier (Divonne-les-Bains – Crassier) a eu lieu. Portant le titre « Zoom franco-suisse : Faune du Jura et des Alpes », les photographies ont été exposées durant un mois en France et viennent maintenant s'installer à Crassier, sur la place de jeux. Dès lors, la population est cor-

dialement invitée au vernissage qui aura lieu le **samedi 2 octobre 2020 à 11h00 à la place de jeux** (à la salle communale en cas de mauvais temps). L'exposition sera visible **du 2 octobre au 4 novembre 2020** à la place de jeux.

Mesures sanitaires : si la manifestation peut avoir lieu en extérieur (à la

place de jeux), aucune mesure sanitaire particulière n'aura cours à l'exception du respect des gestes barrières. En revanche, en cas de mauvais temps, la manifestation se déroulera dans la salle communale. Dans ce cas, il sera exigé la présentation du certificat COVID-19 et d'une pièce d'identité, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les 10 ans de Mlle. F. Du 25 au 26 septembre 2021

L'atelier de Mlle. F. fête ses 10 ans. Le public est cordialement invité à participer à un programme riche et haut en couleurs : contes, clowns équestres, slam, chansons, etc. **Plus d'informations sur www.mademoiselle-f.ch**.

Le Lien est avant tout VOTRE publication !

N'hésitez pas à transmettre vos idées d'articles* et vos photos en lien avec la commune à commune@crassier.ch
Administration communale, rue de la Tour 3, 1263 Crassier. Tél. 022 367 18 75

* Les articles publiés sont sous la responsabilité de leur auteur et n'engagent pas la commune

www.crassier.ch

Pilier public, cartes CFF, tous-ménages, location de salles, agenda...

Toutes les informations communales sont disponibles sur notre site internet !

